Avis pour les vétérinaires praticiens concernant la vaccination prophylactique de routine durant la pandémie de COVID-19

Ces dernières semaines, les vétérinaires du monde entier ont dû faire face à des changements majeurs et rapides dans leur pratique quotidienne en lien avec la pandémie de COVID-19. La WSAVA a fourni des conseils mis à jour à notre communauté sur les faits scientifiques clés liés au coronavirus SARS-CoV-2 et à la maladie COVID-19 ainsi que sur la façon dont les vétérinaires devraient réagir. Ces informations sont centralisées sur une page de ressources sur le site internet de la WSAVA (https://wsava.org/news/highlighted-news/the-new-coronavirus-and-companion-animals-advice-for-wsava-members/).

Tous les pays du monde ont été touchés par la maladie COVID-19, mais il est clair que le stade de la pandémie se situe à différents niveaux dans différentes régions et pays. Alors que dans certains pays, la vie peut se poursuivre relativement normalement, ailleurs il y a confinement total des gens et de leurs animaux de compagnie à l'intérieur de leur maison.

Le groupe responsable des recommandations sur la vaccination de la WSAVA - Vaccination Guidelines Group (VGG) a donné des conseils clairs aux vétérinaires sur l'utilisation du vaccin canin contre le coronavirus entérique, qui est disponible sur certains marchés régionaux. Ce conseil se trouve sur la page d'informations citée ci-dessus, mais il convient de réitérer ici qu'il n'y a **absolument aucune base scientifique** pour suggérer que ce vaccin (que le VGG considère « non recommandé » pour la protection contre les infections entériques) puisse fournir une protection croisée contre le coronavirus SARS-CoV-2. Les vétérinaires **ne doivent PAS** recommander ou utiliser des vaccins contenant du coronavirus entérique canin dans la croyance erronée qu'ils pourraient induire une immunité contre le SARS-CoV-2 chez les chiens. Le même commentaire s'applique à l'utilisation du vaccin félin contre la péritonite infectieuse féline (PIF) (également « non recommandé » par la WSAVA) qui est disponible dans certains pays. Il ne faut pas oublier non plus qu'il n'y a **aucune preuve** que les animaux de compagnie puissent contracter la maladie COVID-19 ou propager le virus à des personnes ou à d'autres animaux.

Alors que la pandémie s'est intensifiée et que les cliniques vétérinaires de nombreux pays limitent leurs services aux soins vitaux ou d'urgence, de nombreux propriétaires d'animaux de compagnie se demandent maintenant s'il y a des problèmes avec le fait que leurs animaux de compagnie ne soient pas en mesure de recevoir les vaccins prophylactiques aux dates de rappel prévues et si la protection immunologique se poursuit au-delà des dates de revaccination conseillées.

Concrètement, dans les pays à des stades plus avancés de la pandémie, il y a maintenant des restrictions sur les déplacements des personnes et, par conséquent, des animaux de compagnie. La population est encouragée à rester à la maison, à voyager seulement si cela est essentiel et à maintenir la « distanciation sociale » lorsqu'ils se rendent dans des lieux publics. Les écoles, les magasins, les bars et les restaurants sont fermés et les transports publics sont restreints. Dans de nombreux pays, les chiens peuvent encore être promenés en laisse à l'extérieur, tout en maintenant la distance recommandée de 2 mètres entre les propriétaires. En raison des restrictions sur les voyages nationaux et internationaux, les animaux de compagnie sont beaucoup moins susceptibles d'être placés dans des chenils d'embarquement ou des chatteries et il est très peu probable que les animaux de compagnie voyagent à l'échelle internationale. Ce confinement relatif des animaux de compagnie (en particulier des chiens) permettra également de réduire le risque pour les animaux d'être en lien avec des agents pathogènes pour les animaux. Dans de nombreux pays, il n'y a donc pas de discussion pour savoir « s'il est sûr pour le propriétaire d'emmener son animal de compagnie chez le vétérinaire pour recevoir des soins de

santé préventifs de routine, y compris les vaccinations ». Cette option n'existe tout simplement pas à l'heure actuelle dans de nombreuses régions.
La question la plus importante est de savoir si son animal vacciné est protégé contre les maladies infectieuses par ses vaccins actuels et combien de temps après la « date de rappel » pour la vaccination, toute protection pourrait expirer.
Les conseils dans ce document portent sur l'animal de compagnie appartenant à un particulier et non aux refuges pour animaux.
À ce stade, il convient de se rappeler que les vaccins pour animaux de compagnie sont classés par le VGG de la WSAVA (et tous les autres groupes d'experts) comme **essentiels** (vaccins que tous les animaux doivent recevoir) et **circonstanciels** (seuls les animaux avec un mode de vie à risque ont besoin de les recevoir). La WSAVA classe également certains vaccins comme **non recommandés** lorsqu'il n'y a pas suffisamment de preuves scientifiques pour justifier leur utilisation. Le vaccin contre le coronavirus entérique canin et le vaccin contre la péritonite infectieuse féline (PIF) sont dans classés dans la catégorie « non recommandés ». Bien qu'il y ait une certaine variation nationale et régionale dans les vaccins essentiels et circonstanciels, le tableau ci-dessous résume les vaccins pour animaux de compagnie les plus importants dans ces catégories :

	Vaccins essentiels	**Vaccins circonstanciels**
Chien	**- Maladie de Carré (CDV)** **- Hépatite infectieuse canine – dite de Rubarth (CAV-2)** **- Parvovirose (CPV-2)** **- Rage (Rhabdovirus) dans les pays endémiques**	**- Leptospirose (*Leptospira interogans*)** **- CIRDC – (*Bordetella bronchiseptica (Bb)* et Parainfluenza canin (CPiV))** **- Borréliose (*Borrelia burgdorferi*)** **- Influenza canin (CIV)**
Chat	**- Panleucopénie infectieuse féline ou typhus (FPV)** **- Rhinotrachéite infectieuse féline (FHV-1)** **- Calicivirose (FCV)** **- Rage (Rhabdovirus) dans les pays endémiques**	**- Infection par le FelV (FeLV)** **- Chlamydiose féline (*Chlamydia felis*)** **- Bordetellose féline (*Bordetella bronchiseptica)*** **- Syndrome d'immunodéficience féline (FIV)**

VACCINS ESSENTIELS
Les vaccins essentiels canins qui sont des vaccins viraux vivants atténués (contre CDV, CAV et CPV-2) et les vaccins contre la panleucopénie féline (FPV) « ne doivent pas être administrés plus fréquemment que tous les trois ans ». Bien que de nombreux vétérinaires injectent ces vaccins tous les 3 ans, conformément au RCP, il existe des preuves substantielles que la protection dure beaucoup plus longtemps et probablement toute la vie de l'animal. Les animaux adultes qui ont déjà été bien vaccinés seront, de façon plus que probable, solidement protégés jusqu'à ce que la pandémie de COVID-19 soit terminée, et qu'ils puissent ensuite être de nouveau vaccinés, une fois l'accès aux cliniques vétérinaires normalisé.
Les vaccins essentiels du chat contre FHV-1 et FCV peuvent également être administrés tous les trois ans à des chats « à faible risque » ou chaque année pour les chats « à haut risque ». Il est prouvé que ces vaccins offrent également une protection à long terme pour la plupart des chats et que la protection est susceptible de persister jusqu'à ce que la pandémie de COVID-19 se termine et que les chats puissent de nouveau être vaccinés.

La situation la plus difficile face au COVID-19 est la mise en œuvre des primovaccinations essentielles pour les chiots et les chatons. La WSAVA recommande actuellement que les vaccins essentiels soient administrés plusieurs fois aux chiots et aux chatons, avec une injection ayant lieu à l'âge de 16 semaines ou plus. Les propriétaires de chiots et de chatons pourraient se retrouver à divers moments du protocole des vaccins essentiels, lorsque le confinement a restreint l'accès aux cliniques vétérinaires. Les chiots et les chatons qui n'ont pas encore reçu une injection de vaccins essentiels à l'âge de 16 semaines ou plus, peuvent ne pas être protégés contre un ou plusieurs antigènes. Dans la mesure du possible, une précaution raisonnable serait de limiter le contact de ces animaux avec l'environnement extérieur. Dès que l'accès aux cliniques vétérinaires sera rétabli normalement, ces animaux devraient recevoir les vaccins essentiels selon les recommandations du VGG. Cela signifie une dose unique de vaccin de base trivalent (CHP) à 16 semaines ou plus, avec une injection suivante de vaccin entre 6 mois et 12 mois d'âge pour les chiots. Pour les chatons, une seule dose de vaccin contre la panleucopénie infectieuse féline (FPV) à 16 semaines d'âge ou plus, avec une seconde injection de vaccin entre 6 et 12 mois d'âge est également appropriée. Les lignes directrices de la WSAVA recommandent deux doses de vaccin essentiel contre la rhinotrachéite infectieuse féline (FHV1) et la calicivirose féline (FCV) espacées d'une durée de 2 à 4 semaines, avec une injection suivante de vaccin entre 6 et 12 mois d'âge.

VACCINS CONTRE LA RAGE

Les vaccins contre la rage sont utilisés dans les pays dans lesquels la maladie est endémique et à des fins de voyage d'animaux de compagnie dans d'autres pays où la maladie n'existe pas.

Dans les pays endémiques, la vaccination contre la rage est généralement réglementée pour les chiens (et parfois pour les chats) et l'intervalle légal de revaccination est soit de 3 ans (par exemple en Amérique du Nord et en Europe) ou d'un an (dans de nombreuses régions d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine). La vaccination est certifiée par le vétérinaire ou par des programmes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales dans les pays en développement. Les vaccins produits par les principaux fabricants internationaux de vaccins ont une durée d'immunité autorisée de 3 ans (bien que le même produit puisse avoir une licence d'un an dans certains pays). Chez la majorité des animaux, il est peu probable que la protection vaccinale ne se poursuive pas pendant une période au-delà de 3 ans. Lorsque l'accès à la vaccination contre la rage est limité par les restrictions actuelles liées au COVID-19, les propriétaires n'auront pas d'autre choix que de retarder la vaccination jusqu'à ce que l'accès aux cliniques soit de nouveau possible pour vacciner. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas au courant d'avis gouvernementaux officiels concernant la vaccination antirabique pour les animaux de compagnie dans les pays endémiques.

Il est très peu probable que les animaux de compagnie voyagent à l'échelle internationale dans les circonstances actuelles, et la vaccination contre la rage pour les voyages d'animaux de compagnie ne sera probablement pas disponible dans la plupart des cliniques vétérinaires.

VACCINS CIRCONSTANCIELS DU CHIEN

Tous les vaccins circonstanciels du chien ont une durée d'immunité d'un an et sont administrés sur une base annuelle (sauf celui contre le tétanos).

Les vaccins circonstanciels conçus pour protéger contre les éléments du complexe de maladies respiratoires infectieuses canines – CIRDC (c'est-à-dire *Bordetella* bronchiseptica, le CPiV et lorsqu'il est disponible le CIV) sont généralement administrés à des chiens ayant des contacts fréquents avec d'autres chiens, comme par exemple, les chenils d'embarquement, les

toiletteurs, les parcs à chiens ou les garderies. Ces produits devraient être administrés chaque année à la population à risque. Compte tenu des restrictions actuelles sur le déplacement des êtres humains (comme indiqué ci-dessus), il est peu probable que de nombreux chiens continuent d'accéder à de telles situations de rassemblement pendant la pandémie COVID-19. Une fois que celle-ci sera terminée et que l'accès aux cliniques vétérinaires pour les soins de santé préventifs de routine sera possible, les chiens à risque devront être vaccinés selon les recommandations du fabricant pour ces vaccins.

Des vaccins conçus pour se protéger contre les infections à *Leptospira* sont administrés à de nombreux chiens jugés à risque dans le monde entier. Bien que ces produits aient également une durée d'immunité sous licence d'un an, il y a une certaine souplesse. Le VGG recommande qu'un chien qui a manqué un rappel annuel pour une période allant jusqu'à 3 mois, ne reçoive qu'une seule injection de rappel ; si la date de rappel est dépassée de plus de 3 mois, deux injections de vaccins espacées de 2 à 4 semaines d'intervalle devront être administrées. Si le confinement lié à la COVID-19 empêche l'accès à la vaccination, les vétérinaires devraient suivre ce conseil concernant la mise à jour de la vaccination contre *Leptospira,* une fois la pandémie résolue. Les chiots réputés avoir un mode de vie à risque doivent recevoir un protocole similaire concernant la vaccination contre *Leptospira,* et peuvent avoir besoin de recommencer le protocole, si, par exemple, ils n'avaient reçu qu'une seule injection de vaccin avant que le confinement ne soit mis en place.

VACCINS CIRCONSTANTIELS DU CHAT

Le vaccin contre le FeLV est largement utilisé dans le monde entier chez les chats adultes et les recommandations de la WSAVA sont de ne vacciner que tous les deux à trois ans. Si un chat adulte doit être vacciné sur un cycle de 2 ans, alors il est probable qu'il y ait une protection pendant au moins une année supplémentaire. Une fois que l'accès à la cliniques vétérinaire est possible après la pandémie, une seule injection de vaccin peut être effectuée pour redémarrer le protocole en cours. Les chatons qui n'ont pas reçu deux doses de vaccin contre le FeLV peuvent avoir besoin de commencer à nouveau le protocole de primovaccination en 2 injections espacée de 2 à 4 semaines, une fois que l'accès à la clinique vétérinaire est permis pour les soins non vitaux. D'autres vaccins circonstanciels du chat ont une durée d'immunité d'un an et, afin de maintenir leur protection, les chats devraient être vaccinés dès que possible après la pandémie de la COVID-19 selon les recommandations du fabricant.

Conclusions

L'avis de ce document tient compte du « pire scénario » qui est actuellement en cours dans de nombreux pays à un stade avancé de la pandémie de la maladie COVID-19, avec un confinement, et un accès aux cliniques vétérinaires restreint aux soins d'urgence. Les vétérinaires devraient être en mesure de rassurer les propriétaires sur le fait que, ne pas vacciner leurs animaux de compagnie à l'occasion de l'anniversaire précis de la dernière vaccination, ne signifie pas (particulièrement pour les vaccins essentiels) que leur animal de compagnie n'est plus protégé et que les animaux de compagnie ayant manqué leur rappel de vaccination seront revaccinés, selon les conseils des groupes de lignes directrices et des fabricants pour s'assurer que l'immunité est maintenue à la première occasion possible.